

## Consentement et désir

### *Préambule*

Le consentement a un préalable, un en-deçà, même si ce n'est qu'après-coup que se pose la question du pourquoi : *pourquoi ai-je consenti ? Un désir opaque en est-il la cause ?* Il implique un Autre, qu'il soit ou non incarné : *À qui, à quoi ai-je consenti ?* Il y a aussi un au-delà au consentement, des conséquences qui peuvent être inattendues et cela quel que soit le motif du consentement. Dès lors que nous interrogeons la notion de consentement apparaît tout un éventail de situations, de positions singulières, de nuances, de désirs contradictoires, que seule la psychanalyse peut éclairer.

Les signifiants *consentement* et *consentir* font eux-même immédiatement apparaître toutes sortes d'ambiguïtés.

Ainsi, Le Grand Robert analogique, en donnant comme définition au verbe *consentir* *Accepter qu'une chose se fasse, ne pas l'empêcher*, y associe des termes qui nous plongent dans la complexité de la notion de consentement : *s'abandonner, accéder, accepter, accorder, acquiescer, adhérer, admettre, approuver, assentir, autoriser, opiner, permettre, se prêter, se soumettre, souscrire, vouloir*, mais aussi *violence, céder, condescendre, se résigner*.

Cette liste non exhaustive nous rappelle que le signifiant ne peut être confondu avec le signifié et que, pris dans une chaîne signifiante, son sens glisse. Si cela vaut pour tout signifiant dans sa relation à un autre signifiant, remarquons comment le verbe *consentir* tout comme le substantif *consentement* sont spécialement bienvenus pour nous indiquer que la langue est équivoque et donc source de malentendus. Comme le dit Lacan dans l'Etourdit, « Une langue

entre autres n'est rien de plus que l'intégrale des équivoques que son histoire y a laissées persister. »<sup>1</sup>

Serait-il néanmoins possible, dans cette affaire de consentement, de dissiper les malentendus du langage ? C'est la tâche à laquelle le droit s'est attelé concernant la formule « Qui ne dit mot consent » et cela justement parce que, valide en droit, elle est source intarissable de méprises.

L'expression proviendrait d'une maxime latine du Pape Boniface au 13<sup>ème</sup> siècle, *Quit tacet consentire videtur*, qui se traduirait d'ailleurs plutôt par « Qui se tait semble consentir ». Ceci indique donc une incertitude, un indécidable. L'origine de cet adage serait socratique et proviendrait d'une analyse rhétorique sur celui qui est vaincu dans la joute oratoire. N'ayant rien à opposer à son contradicteur, le silence du vaincu vaudrait donc comme approbation. Ici la nuance fait apparaître que les deux parties ne sont pas à égalité : consentement se conjugue alors avec vaincu.

Le droit, en s'emparant de cette notion de consentement tacite, silencieux, a d'abord introduit une première nuance, « le silence d'une partie ne vaut pas toujours pour acceptation », avant d'y adjoindre nombre de précisions pour parvenir à la nécessité du consentement explicite, raisonné, non vicié, dans des domaines les plus variés, mariage, respect de la vie privée, traités, contrats divers, et bien sûr médecine avec le consentement éclairé et signé du patient avant la moindre intervention médicale. Même le prélèvement post mortem à des fins d'études scientifiques est soumis à consentement. Là encore il a fallu clarifier en introduisant la notion de « consentement présumé » dans les cas de dons d'organes pour ceux qui ne se seraient pas inscrits sur le registre de refus des dons.

---

1 Lacan J. L'étourdit, Autres écrits, p. 490.

Ce rapide tour d'horizon nous sert surtout à mettre en évidence que le consentement est sujet à interprétation et qu'en dissiper l'ambiguïté est une tâche impossible.

« Etais-je libre de consentir » se demande Vanessa Springora ?

L'immense retentissement qu'a eu son ouvrage n'est pas seulement dû à la révélation de pédophilie d'un écrivain célèbre, mais surtout à la façon dont est soulevée la complexité de cette notion de consentement. Les questions qu'elle pose vont bien au-delà des relations qu'elle décrit entre un adulte et l'adolescente qu'elle fut. C'est tout cet enchevêtrement entre consentement, amour, emprise, désir, qu'elle met en évidence et porte au débat. Il n'est pas étonnant que le champ psychanalytique y ait été particulièrement sensible.

Freud

Je voudrais revenir un instant à quelques enjeux cruciaux que Freud fait valoir dans ses Contributions à la psychologie de la vie amoureuse, qui prolongent *Les trois essais sur la théorie de la sexualité* où il relevait déjà la composante perverse de la sexualité, notamment « la pulsion de cruauté dans ses formes actives et passives. »

Dans sa première contribution Freud relève deux conditions d'amour, fréquentes chez les hommes, qu'il examine à la lumière de l'œdipe : l'une où la femme choisie est celle d'un autre, *le tiers lésé*, et une autre où la femme attractive est peu fidèle, peu digne de confiance. Le tiers lésé, c'est le père, qui est pour l'enfant un rival ; la femme infidèle, c'est la mère qui entretient des relations sexuelles avec lui et n'est pas fidèle à son enfant.

La mère, objet d'amour primordial, est surestimée par rapport à tous les autres objets du fait même de la prohibition de l'inceste. Il faut consentir à l'abandonner pour parvenir à accomplir sa vie sexuelle. Le choix d'objet est

donc la conséquence d'un renoncement et la répétition inadéquate du lien premier avec la mère.

Dans la seconde contribution, il examine la disjonction fondamentale entre amour et sexualité à partir du symptôme d'impuissance psychique. Le sujet est divisé entre ce qu'il veut et ce qu'il désire : il veut parvenir à la pleine satisfaction sexuelle mais quelque chose en lui ne le désire pas. C'est la fonction même du symptôme qui se présente ici comme allant contre le sujet lui-même. Le symptôme est porteur d'une jouissance opaque, énigmatique.

Freud relève des paradoxes : d'une part, la condition d'une sexualité normale serait de surmonter la fixation à la mère et, d'autre part, il semble que la règle, c'est justement de ne jamais la surmonter. Il touche là un point d'impossible.

« Quel sens cela aurait-il à se porter vers le choix d'objet quand on n'a aucune chance de choisir quelque chose qui convienne » se demande-t-il ? Il se trouve que le seul objet qui convienne, la mère, ne convient pas puisqu'il est interdit. Freud bute sur une impasse que nous pouvons considérer comme une des prémisses à la formule lacanienne « Il n'y a pas de rapport sexuel ».

L'expérience analytique lui montre que la fixation incestueuse est structurelle même si ses conséquences ne vont pas forcément jusqu'à l'impuissance absolue.

Il suffit d'un trait, même discret, rappelant la mère, pour que l'objet choisi afin d'éviter la connotation incestueuse, la réactive et entraîne l'impuissance psychique. Cette disjonction trouverait son équivalent chez les femmes sous la forme de la frigidité. Autant dire qu'entre les hommes et les femmes il n'y a pas d'adéquation sexuelle.

Après avoir longtemps incriminé la frustration que la civilisation impose aux hommes concernant la sexualité, il admettra que « la liberté sexuelle illimitée accordée dès le début ne conduit pas à un meilleur résultat. »

« Aussi étrange que cela paraisse, je crois que l'on devrait envisager la possibilité que quelque chose dans la nature même de la pulsion sexuelle ne soit pas favorable à la réalisation de la pleine satisfaction » résume Freud.

La lecture qu'en fera Lacan dans *Encore*, c'est qu'à la place du rapport sexuel qui n'existe pas, vient la condition d'amour.

Il ne vous aura pas échappé que Freud a surtout centré ses réflexions autour des questions relatives à la sexualité masculine.

Côté femmes, il tâtonne en posant quelques hypothèses pour élucider ce qu'il appelle leur hostilité envers les hommes. Là encore, c'est l'œdipe qui serait en cause, avec la fixation de la libido au père. Mais l'hostilité des femmes envers les hommes trouverait surtout sa cause dans l'envie du pénis, qui laisse toujours une amertume au sujet féminin devenu adulte.

Le « Que veut une femme ? » qui filtre dans ces contributions à la vie amoureuse, reste une énigme pour Freud et la femme un continent noir. « La femme n'existe pas » sera la réponse de Lacan à cette butée freudienne. Elle est *pas-toute*, car elle a affaire, non seulement à la jouissance phallique, mais aussi à une jouissance Autre.

En dessinant un programme fait de difficultés, de contradictions, Freud a esquissé que la condition d'amour se loge dans le fantasme. Il a l'intuition qu'amour et jouissance ne peuvent se conjuguer qu'en passant par les objets partiels, chacun allant chercher dans l'Autre l'objet qui le compléterait.

S'il a donc d'abord incriminé la civilisation avant de nuancer sa position en s'apercevant que la cause des difficultés sexuelles était structurelle, il a cependant œuvré à la libération sexuelle dont on peut dire qu'elle est une conséquence de la psychanalyse. Cette libération a abouti à un mot d'ordre « Jouir sans entraves » dont certains ne se sont pas privés et dont nous mesurons aujourd'hui les conséquences grâce à ce qu'on appelle cette fois-ci la

*parole libérée* de tous ceux et celles qui se sont laissé abuser. Car jouir sans entrave du corps de l'autre pose nécessairement la question du consentement. Il faut dire que ladite libération sexuelle a coïncidé avec l'évaporation du Nom-du-Père.

Les années ont passé et la génération suivante s'interroge aujourd'hui sur ce qui motive le consentement qui, à l'instar de l'amour, a ses raisons que la raison ne connaît point. Car la question est toujours plus complexe qu'il n'y paraît.

Consentir ce n'est pas seulement dire oui à la demande de l'autre, cela peut être aussi ne rien dire, faire silence, ne pas dire non. Et si un oui peut être un non, un non peut à l'inverse être un oui ! Seule l'analyse permet de faire apercevoir que ce que l'on refusait était précisément ce que l'on désirait. Il arrive aussi que la demande de l'Autre tue le désir et empêche alors de consentir. C'est toute la dynamique du fantasme qui apparaît ici et avec elle les embrouilles du désir et de la jouissance, mais aussi les équivoques de la langue, les malentendus du langage, bref, l'inconscient !

Ainsi, au nom de l'amour, une femme peut-elle consentir à un homme au-delà de la raison, se vouer corps et âme à lui et cela jusqu'au sacrifice s'il répond à son fantasme, ce qui peut ne pas l'empêcher ensuite de le regretter. « Ainsi l'universel de ce qu'elles désirent est de la folie – dit Lacan dans *Télévision* – : toutes les femmes sont folles, qu'on dit. C'est même pourquoi elles ne sont pas-toutes, c'est-à-dire pas folles-du-tout, arrangeantes plutôt : au point qu'il n'y a pas de limites aux concessions que chacune fait pour *un* homme : de son corps, de son âme, de ses biens. »<sup>2</sup>

Parce que son rapport à la jouissance s'établit à partir du manque, une femme se trouve confrontée à une jouissance Autre, pas-toute phallique. Certaines

---

2 Lacan J. *Télévision, Autres écrits*, p. 540

femmes témoignent d'une jouissance du sans limites, de l'ivresse du vide, du ravissement, de l'extase. Vous voyez comme la question du consentement peut ici être compliquée, autant dire « pas-toute » !

Quatre vignettes cliniques, qui ne peuvent être reproduites ici pour raison de confidentialité, illustrent différentes facettes du consentement, du « dire oui » et du « dire non ».

Pour les résumer au strict minimum, on pourrait dire du premier cas qu'il témoigne de la complexité du consentement au nom de l'amour. L'analyse, ici, aura permis d'isoler un signifiant-maître au cœur de ce consentement qui a fait trauma dans l'après-coup. Les symptômes de corps qui s'en sont suivis ont pu s'estomper. L'analyse a mis à jour un fantasme fondamental lié à ce consentement.

Le deuxième cas concerne un sujet qui n'a pas pu dire « non » dans l'enfance face à un agresseur et c'est cette impossibilité à dire « non », devenue énigmatique, qui a motivé la demande d'analyse. Il s'agissait d'un viol qui a véritablement défait l'unité du corps de ce sujet. La question du consentement a été centrale dans cette longue analyse qui a permis à cette patiente d'une part de se faire un corps et d'autre part d'opérer un véritable nouage entre les trois registres RSI.

Le troisième cas concerne aussi un événement traumatique de l'enfance mais cette fois-ci sans l'intervention d'un tiers. Il s'agit d'un événement honteux qui ne pouvait être avoué que dans l'analyse. A cet égard, ce cas illustre que consentir à l'association libre, consentir à déchiffrer ses rêves, avouer le plus honteux, c'est le chemin qui s'accomplit dans une analyse.

Dans le dernier cas l'analyse d'une femme ayant subi un traumatisme sexuel dans l'enfance a fait découvrir à l'analysante, jusque-là toujours en position de maîtresse d'homme mariés, aimant à les dominer et se méfiant de l'amour, que sa position de jouissance était en fin de compte l'envers de ce qu'elle revendiquait. Ici, consentir à l'amour, c'est-à-dire à avouer son manque a été fait de tiraillements multiples. Se réconcilier avec la jouissance reste l'enjeu de cette analyse en cours.

Ces quatre cas nous ont montré que l'analyse peut apporter bien des surprises à celui qui prend au sérieux ce que l'inconscient lui révèle. Quant à l'effraction de jouissance, elle est par définition sans consentement, elle surgit, frappant le corps du Un tout seul, sans Autre, quand bien même l'on a consenti à un Autre. Le réel de la jouissance est sans loi, hors sens.



C'est la plupart du temps cette jouissance éprouvée qui est la plus difficile à admettre et à avouer par les personnes abusées. L'idée même d'avoir consenti ne pose problème que dans l'après-coup, et spécialement à la faveur d'une analyse qui oblige à se poser la question de son désir inconscient : « Qu'ai-je voulu, pourquoi ai-je consenti ou même seulement cédé, où était mon désir ? » Ce pourquoi convoque le plus opaque du désir et l'énigme de la jouissance. S'interroger à ce propos c'est endosser sa responsabilité subjective, seule manière de ne pas rester écrasée sous le joug de l'abus. L'analyse permet de découvrir les signifiants qui nous ont aliénés et par-là d'apercevoir à quoi nous avons consenti, à quoi nous avons refusé de consentir, de déclinier les paradoxes du consentement et de notre rapport à la jouissance, toujours singulier. Il y a cependant, dans cette affaire de consentement, un point de réel insaisissable.

Quand on frappe la première fois à la porte de l'analyste, c'est avant tout pour être soulagé d'une souffrance, d'une angoisse, de ses tourments. Comme le dit Lacan dans « La troisième », l'analysant demande à être débarrassé et symptôme et du réel. En un mot, il demande le bonheur. Or, déjà, nous savons que la demande est toujours demande d'autre chose, le désir n'étant « rien d'autre que la métonymie du discours de la demande ». Ceci ne contredit pas le fait qu'à l'orée de chaque nouvelle demande d'analyse, se profile à l'horizon la perspective de la fin. Telle est la façon dont Lacan nous a appris à lire le *Wo Es war, Soll Ich werden* freudien. « Ce je, en effet, qui doit advenir là où c'était, et que l'analyse nous apprend à mesurer, n'est pas autre chose que ce dont nous avons déjà la racine dans ce je qui s'interroge sur ce qu'il veut »<sup>3</sup> commente-t-il. Celui qui entreprend une analyse devra alors assumer des conséquences qu'il ne découvrira qu'au terme du parcours. « C'est pourquoi la question de la réalisation du désir se formule nécessairement dans une perspective de Jugement dernier. »<sup>4</sup> dit Lacan dans *L'éthique de la psychanalyse*.

---

3 J. Lacan, *Le Séminaire, livre VII*, « L'éthique de la psychanalyse », Seuil, p. 16.

4 Ibid. p. 340

« Essayez de vous demander ce que peut vouloir dire *avoir réalisé son désir*, si ce n'est de l'avoir réalisé, si l'on peut dire à la fin. C'est cet empiètement de la mort sur la vie qui donne son dynamisme à toute question quand elle essaie de se formuler sur le sujet de la réalisation de son désir. »<sup>5</sup> « Avoir mené à son terme une analyse n'est rien d'autre qu'avoir rencontré cette limite où se pose toute la problématique du désir. »<sup>6</sup> « Avez-vous agi conformément au désir qui vous habite ? – demande encore Lacan – Ceci n'est pas une question facile à soutenir. Je prétends qu'elle n'a jamais été posée ailleurs avec cette pureté, et qu'elle ne peut l'être que dans le contexte analytique. »<sup>7</sup> « La seule chose dont on puisse être coupable, au moins dans la perspective analytique, c'est d'avoir cédé sur son désir. »<sup>8</sup>

Huit ans plus tard, dans son séminaire consacré à « L'acte analytique », il ne parlera plus de la fin de l'analyse en termes de désir mais plutôt « d'une certaine réalisation de l'opération vérité »<sup>9</sup>, cette opération vérité comportant la destitution du sujet, le manque à être, l'analyste devenant déchet. Puis il contestera cette notion même de vérité qui deviendra alors *varité* dans son tout dernier enseignement. « La fin de l'analyse, c'est quand on a deux fois tourné en rond, c'est-à-dire retrouvé ce dont on est prisonnier » dira alors Lacan dans « Le moment de conclure. « C'est la face de Réel de ce dont on est empêtré ».<sup>10</sup>

« La fin de l'analyse, c'est quand on a deux fois tourné en rond, c'est-à-dire retrouvé ce dont on est prisonnier » dira alors Lacan dans « Le moment de conclure. « C'est la face de Réel de ce dont on est empêtré ».<sup>11</sup>

---

5 Ibid. p. 341

6 Ibid. p. 347

7 Ibid. p. 362

8 Ibid. p. 368

9 Le Séminaire, livre XV, leçon du 10 janvier 1968, inédit

10 Lacan, le séminaire, Livre XXV, Le moment de conclure, séance du 15 novembre 1977

11 Lacan, le séminaire, Livre XXV, Le moment de conclure, séance du 15 novembre 1977

Toutes ces conceptions de la fin de l'analyse, que Lacan n'a cessé d'interroger, impliquent le consentement de l'analysant à ce que l'analyse lui aura dévoilé. L'adéquation entre vouloir et désirer en sera l'une des conséquences. L'entrée en analyse se conjugue donc au futur antérieur, l'après-coup éclairant alors le réel insupportable qui aura causé la demande d'interprétation de l'inconscient. Jacques-Alain Miller, tirant les conséquences de ce dernier enseignement, nous a proposé le terme d'outrepasse pour interroger ce qu'il se passe une fois qu'à la fin du parcours, l'analysant s'est confronté au réel de la jouissance qui itère sans pourquoi.

Consentir au sinthome c'est-à-dire au réel dont vous avez voulu vous débarrasser à l'entrée de l'analyse, tel est l'un des paradoxes de la psychanalyse et il ne peut s'apercevoir qu'après-coup. Cette réconciliation avec la jouissance, c'est bien un consentement, un oui !

L'analyse révèle ainsi bien des surprises à celui qui prend au sérieux la question de l'inconscient. Comme le dit Lacan dans « La troisième », l'analysant demande à être débarrassé et symptôme et du réel. En un mot, il demande le bonheur. Or, déjà, nous savons que la demande est toujours demande d'autre chose, le désir n'étant « rien d'autre que la métonymie du discours de la demande ». Ceci ne contredit pas le fait qu'à l'orée de chaque nouvelle demande d'analyse, se profile à l'horizon la perspective de la fin. Telle est la façon dont Lacan nous a appris à lire le *Wo Es war, Soll Ich werden* freudien. « Ce je, en effet, qui doit advenir là où c'était, et que l'analyse nous apprend à mesurer, n'est pas autre chose que ce dont nous avons déjà la racine dans ce je qui s'interroge sur ce qu'il veut »<sup>12</sup> commente-t-il.

« C'est pourquoi la question de la réalisation du désir se formule nécessairement dans une perspective de Jugement dernier. »<sup>13</sup>

« Avoir mené à son terme une analyse n'est rien d'autre qu'avoir rencontré cette limite où se pose toute la problématique du désir. »<sup>14</sup> dit encore Lacan dans *L'éthique de la psychanalyse*. « La seule chose dont on puisse être coupable, au moins dans la perspective analytique, c'est d'avoir cédé sur son désir. »<sup>15</sup>

Huit ans plus tard, dans son séminaire consacré à « L'acte analytique », Lacan ne parlera plus de la fin de l'analyse en termes de désir mais plutôt « d'une certaine réalisation de l'opération vérité. Puis il contestera cette notion même de vérité qui deviendra alors *varité*, vérité menteuse, dans son dernier enseignement. « La fin de l'analyse, c'est quand on a deux fois tourné en rond, c'est-à-dire retrouvé ce dont on est prisonnier » dira-t-il alors dans « Le moment de conclure. « C'est la face de Réel de ce dont on est empêtré ».<sup>16</sup>

---

12 J. Lacan, *Le Séminaire, livre VII*, « L'éthique de la psychanalyse », Seuil, p. 16.

13 Ibid. p. 340

14 Ibid. p. 347

15 Ibid. p. 368

16 Lacan, le séminaire, Livre XXV, Le moment de conclure, séance du 15 novembre 1977

Toutes ces conceptions de la fin de l'analyse, que Lacan n'a cessé d'interroger, impliquent le consentement de l'analysant à ce que l'analyse lui aura dévoilé. L'entrée en analyse se conjugue donc au futur antérieur, l'après-coup éclairant alors le réel insupportable qui aura causé la demande d'interprétation de l'inconscient. Il se trouve que l'adéquation entre vouloir et désirer est l'une des conséquences de l'analyse.

Jacques-Alain Miller nous a proposé le terme d'outrepasse pour interroger ce qu'il se passe une fois qu'à la fin du parcours l'analysant s'est confronté au réel de la jouissance qui itère sans pourquoi.

Consentir au sinthome c'est-à-dire au réel dont vous avez voulu vous débarrasser à l'entrée de l'analyse, tel est l'un des paradoxes de la psychanalyse et il ne peut s'apercevoir qu'après-coup. Cette réconciliation avec la jouissance, c'est bien un consentement, un oui !